



La Région Alsace, le Groupe EDF en Alsace (EDF, ÉS), soutenus par l'ADEME et les partenaires professionnels du bâtiment lancent un nouveau programme de rénovation BBC des maisons individuelles en Alsace

Le 10 mai, au cours d'une rencontre officielle présidée par Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, la Région Alsace et le Groupe EDF en Alsace avec l'ADEME et les organisations professionnelles du bâtiment ont lancé un appel à projets inédit : « Je rénove BBC ». Ce programme est ouvert aux professionnels du bâtiment, pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre générale de rénovation BBC de maisons individuelles en Alsace : « Je rénove BBC ».

Par ce dispositif innovant, la Région Alsace, le Groupe EDF et leurs partenaires souhaitent développer significativement les opérations de rénovation BBC de l'habitat particulier, permettant à chaque propriétaire de bénéficier d'une prestation de maîtrise d'œuvre générale lui offrant une garantie de résultat et une d'aide complémentaire pour la réalisation des travaux, dans des conditions financières très favorables.

Encouragés par l'expérience réussie des 50 chantiers pionniers en 2009, initiée par la Région Alsace et le Groupe EDF, les porteurs du programme « Je rénove BBC » visent la poursuite de rénovations basses consommations dans l'habitat individuel en Alsace.

L'opération est prévue jusqu'à fin 2011. Dès mai 2010, les propriétaires peuvent en bénéficier en s'adressant aux professionnels du bâtiment engagés dans le dispositif par la signature de l'acte d'engagements énonçant le cahier des charges à respecter vis à vis de la Région Alsace et du Groupe EDF ainsi qu'à l'égard du particulier afin de l'accompagner efficacement dans son projet de rénovation et lui permettre d'obtenir un résultat de qualité.

Trois professionnels alsaciens ont d'ores et déjà contractualisé cet acte d'engagements : Fabien Brion, Quartier Libre à Strasbourg - Eric Gelebart, Neo Confort à Mulhouse - Jérôme Sauer, KS Construction à Bischheim.

Un professionnel du bâtiment (architecte, bureau d'études, entreprise générale, artisan...), le garant des travaux

L'atout majeur de cet appel à projets réside dans l'accompagnement technique proposé par un professionnel du bâtiment (architecte, bureau d'études, entreprise générale, artisan...), assurant, sur la base d'un cahier des charges rigoureux, la conception de la rénovation pour garantir la performance finale, la sélection et le contrôle des intervenants pour garantir la qualité des réalisations et les contrôles de performance (en particulier l'étanchéité du bâtiment rénové).

En contrepartie de cet engagement, ils bénéficient d'une aide financière apportée conjointement par la Région Alsace et le Groupe EDF (EDF, ÉS), aide dont le montant viendra diminuer d'autant la facture de la prestation de maîtrise d'œuvre, pour les clients propriétaires (d'une maison achevée depuis 5 ans minimum).

L'accent sur l'isolation

Pour atteindre les améliorations thermiques escomptées, le programme « Je rénove BBC » insiste en particulier sur les travaux « d'enveloppe », autrement dit d'isolation du bâti par l'utilisation de matériaux thermiquement performants, l'investissement sur le mode de chauffage pouvant être différé si le propriétaire le souhaite.

Un engagement au bénéfice du développement durable de l'Alsace en renfort du programme Alsace énérgivie

Le programme « Je rénove BBC » s'inscrit dans le cadre de la Convention de coopération pour le Développement Durable signée en 2008 entre la Région Alsace et le Groupe EDF. A ce jour, sont recensées plus de 100 actions de développement durable co-construites avec les collectivités, les associations et les entreprises partenaires.

Avec le programme « Je rénove BBC », l'Alsace conforte à nouveau son avance en matière d'éco-efficacité énergétique, en venant renforcer les dispositifs existants dans le cadre du programme Alsace énérgivie de la Région Alsace et de l'ADEME.

Renseignements

EDF «Je rénove BBC» - 32 allée de la Robertsau - 67083 Strasbourg cedex
par mail : edf-es@jerenovebbc.info ou www.jerenovebbc.info

Contacts presse

laCompagnie - Sabrina Curto 03 88 18 34 34 ou s.curto@lacompanie.org
Région Alsace - Gaëlle Tortil 03 88 15 69 84 / 06 78 79 93 36 ou gaelle.tortil@region-alsace.eu
EDF - Isabelle Cablé 03 88 25 38 37 / 06 88 18 0119 ou isabelle.cable@edf.fr
ÉS - Martine Hoff - 03 88 20 65 15 ou martine.hoff@es-groupe.fr



Je rénove BBC, un programme collégial

Les co-financeurs

Le Groupe EDF en Alsace, un mix énergétique respectueux de l'environnement

Chaque année, le Groupe EDF produit en Alsace près de 20 milliards de kWh d'électricité, 100 % sans émission de gaz à effet de serre. Avec les énergies nucléaire, hydraulique et les autres énergies renouvelables, il exploite un parc de production d'électricité performant, diversifié et complémentaire.

40 % de l'énergie est produite à partir d'énergie renouvelable. Énergéticien intégré, le groupe EDF est présent sur l'ensemble des métiers : production, transport, distribution, négoce et vente d'énergie avec 3500 salariés. Le groupe fournit en Alsace de l'énergie (électricité et gaz) et des services d'éco-efficacité énergétique à 800 000 clients particuliers, entreprises et collectivités locales.

ÉS Energies Strasbourg

La création et le développement d'ÉS, entreprise centenaire, aujourd'hui filiale du Groupe EDF, sont étroitement liés à l'histoire et l'essor économique et social de la région. Grande entreprise alsacienne, ÉS s'appuie chaque jour sur ses valeurs de proximité, de performance, de responsabilité et d'engagement pour l'environnement pour fournir énergies et services à 408 communes et 450 000 clients. Acteur de référence en Alsace sur le marché des énergies - électricité, gaz naturel et énergies renouvelables -, ÉS est l'expert de proximité pour l'efficacité énergétique du bâti et l'éco-habitat auprès des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités.

La Région Alsace et l'ADEME

Le programme Alsace énérgivie a été mis en place fin 2003 par la Région Alsace avec le soutien de l'Union Européenne, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Il s'agit d'un ensemble d'actions novatrices pour développer l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables en Alsace. Ce programme est doté d'un budget de 64,5 M€ pour la période 2007/2013.

Structuré autour de 7 actions phares, le programme Alsace énérgivie informe, propose et accompagne les Alsaciens pour tout projet d'économies d'énergie ou incluant les énergies renouvelables. Particuliers, collectivités, acteurs du bâtiment et de l'habitat, professionnels de l'agriculture et du tourisme sont tous concernés.

Avec le soutien de

Fédération Française du Bâtiment d'Alsace (FFB Alsace)

La Fédération Française du Bâtiment d'Alsace compte près de 2 000 entreprises adhérentes, de toutes tailles et de tous corps d'état, employant plus de 20 000 salariés. La FFB Alsace a pour vocation de rassembler les entreprises de Bâtiment afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la profession. Depuis plus de deux ans, la FFB Alsace est engagée aux côtés du Conseil Régional et de l'ADEME pour promouvoir l'efficacité énergétique dans le Bâtiment en Alsace.

Elle possède une Commission Énergie, Environnement et Développement Durable composée de professionnels et d'experts, et s'est dotée d'un animateur-métiers spécialisé sur ces domaines.

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment d'Alsace (CAPEB Alsace)

La CAPEB Alsace, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, par sa structuration spécifique avec les entreprises, et en partenariat avec la majorité des corporations artisanales du Bâtiment, est l'instance représentative de l'Artisanat du Bâtiment dans la région. Elle regroupe la CAPEB du Bas-Rhin et la CAPEB du Haut-Rhin, elle-même organisée par la CAPEB Sud Alsace et la CAPEB Centre Alsace.

Représentant l'Artisanat du Bâtiment, elle déploie dans le domaine du développement durable la marque ECO Artisan® réunissant ainsi des entreprises, des artisans et leurs salariés, qui ont acquis les compétences professionnelles ainsi que les outils leur permettant de répondre aux exigences de la rénovation BBC. La CAPEB, à travers ses structures, dispose d'animateurs environnement ainsi que de conseillers éco-développement chargés d'accompagner les entreprises et d'animer et de coordonner notamment le réseau des ECO Artisans.

Pour en savoir plus : www.capeb.fr et www.eco-artisan.net

Union des Syndicats d'Architectes d'Alsace (US2A)

L'US2A, syndicat régional reconnu et représentatif de la profession a pour vocation de défendre les intérêts de la profession, de participer à sa représentation et d'offrir des services à ses adhérents en particulier dans le domaine de l'information, de la formation et du conseil.

Les actions se déclinent dans des domaines variés pour lesquels la recherche d'une amélioration des pratiques doit permettre aux architectes de mieux répondre aux attentes collectives et aux attentes de leurs clients.

Aujourd'hui, le repositionnement des architectes comme acteurs majeurs de l'acte de bâtir dans la diversité de ses expressions est une priorité et la profession a conscience que le Développement Durable constitue un enjeu sociétal fort. Or grâce à leur formation pluridisciplinaire, leur capacité à gérer un bâtiment de façon globale en tenant compte aussi bien des contraintes et exigences urbanistiques, fonctionnelles, techniques, économiques, culturelles et environnementales, les architectes sont, aujourd'hui, les professionnels les mieux préparés à apporter des réponses pertinentes.

Contacts presse

laCompagnie - Sabrina Curto 03 88 18 34 34 ou s.curto@lacompanie.org
Région Alsace - Gaëlle Tortil 03 88 15 69 84 / 06 78 79 93 36 ou gaelle.tortil@region-alsace.eu
EDF - Isabelle Cablé 03 88 25 38 37 / 06 88 18 0119 ou isabelle.cable@edf.fr
ÉS - Martine Hoff - 03 88 20 65 15 ou martine.hoff@es-groupe.fr





COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce vendredi 21 novembre 2008, Pierre Gadonneix, Président Directeur Général d'EDF, et Adrien Zeller, Président du Conseil Régional d'Alsace, ont signé la convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, à l'occasion de l'inauguration de la microcentrale hydroélectrique de Brisach en présence de Charles Buttner, Président du Conseil Général du Haut-Rhin et Eric Straumann, Député de la circonscription.

En s'engageant dans la Convention de coopération EDF / Conseil Régional d'Alsace pour le développement durable de l'Alsace, le groupe EDF renforce sa contribution au développement économique de la région dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Sur les 16,5 M€ consacrés par le Groupe EDF aux actions menées au titre de cette convention d'une durée de 3 ans, 10 M€ seront consacrés à la protection de l'environnement en renfort du programme énergivie.

Ce programme, initié en 2003 par la Région Alsace avec le soutien de l'ADEME et de l'Union européenne et doté d'un budget de 64,5 M€ pour la période 2007-2013, fait la promotion des énergies renouvelables et des bâtiments économes en énergie respectant les niveaux de consommation définis par le label BBC-effinergie.

La convention de coopération pour le développement durable va ainsi permettre de réaliser, dès 2009, avec les professionnels du bâtiment, les organismes HLM et les collectivités locales, la rénovation thermique de 50 maisons individuelles, 10 bâtiments HLM et 5 bâtiments publics. L'Alsace disposera ainsi d'un parc de logements de référence unique en France et confortera son avance en matière d'efficacité énergétique.

Ce volet va aussi s'attacher à améliorer la protection de la biodiversité en Alsace.

Un montant de 5 M€ sera par ailleurs consacré à l'appui au développement ou à la modernisation de moyens de production d'énergies non génératrices des gaz à effet de serre, notamment la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables (éolien, géothermie profonde, petite hydraulique, biomasse, photovoltaïque...).

Enfin, 1,5 M€ seront consacrés aux actions de développement de la formation en matière énergétique et du patrimoine naturel en Alsace. Avec la Région Alsace, EDF va renforcer sa contribution aux dispositifs de formation régionaux (formation aux métiers de producteur, aux nouveaux métiers liés à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, enjeu-clé du Grenelle de l'environnement), son aide aux clients en difficulté, et son soutien aux initiatives des salariés du Groupe pour développer la protection du patrimoine, la solidarité et la culture dans le bassin-rhénan.

Ces moyens financiers seront mobilisés dans le cadre d'un programme d'action annuel, sous le contrôle d'un comité de pilotage composé de représentants de la Région et d'EDF.

D'autre part, selon cette convention, EDF modernisera le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim, dans une transparence totale à l'égard des habitants des deux côtés du Rhin, pour garantir la sûreté et la disponibilité de son exploitation, conformément au retour d'expérience observé sur les installations similaires dans le monde.

Contacts presse :

EDF : Isabelle Cablé : 03 88 25 38 37 - port : 06 88 18 01 19 - isabelle.cable@edf.fr

Région Alsace : Gaëlle Tortil : 03 88 15 69 84 – port : 06 78 79 93 36 - gaelle.tortil@region-alsace.eu

Alsace énergivie

Oui à l'éco-logis !

Dispositifs pour la **rénovation BBC** de **maisons individuelles** en Alsace « Programme, **je rénove BBC** »

Pourquoi ?



L'objectif de ces nouveaux dispositifs est de compléter les actions déjà engagées par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement (éco-prêt, crédit d'impôt...). Ils s'inscrivent dans la continuité du dispositif « **50 chantiers pionniers** » lancé en 2009. Cette expérience montre qu'une rénovation BBC réussie nécessite un professionnel du bâtiment (architecte, bureau d'étude, entreprise générale, artisan...) qui assurera la conception d'ensemble de la rénovation pour garantir la performance finale.

C'est pourquoi la Région Alsace et le groupe EDF, avec l'ADEME et les organisations professionnelles du bâtiment **ont décidé le lancement d'un appel à projets. Cet appel à projets est ouvert à tous les professionnels du bâtiment pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre générale visant la rénovation BBC de maisons individuelles.**

Par ces dispositifs innovants, la Région Alsace, EDF, ÉS et leurs partenaires souhaitent **développer fortement les opérations de rénovation BBC de maisons individuelles en Alsace**, en permettant à chaque propriétaire de bénéficier d'une prestation de maîtrise d'œuvre générale qui lui apporte une garantie de résultat sur les performances énergétiques après travaux, dans des conditions financières très favorables.

L'appel à projets a pour objet le développement de travaux d'améliorations thermiques « enveloppe BBC » de maisons individuelles existantes en :

- multipliant et encourageant les rénovations thermiques globales Basse Consommation privilégiant l'isolation du bâti
- poursuivant la mise en œuvre de matériaux et matériels thermiquement performants
- permettant au particulier d'être accompagné dans son projet de rénovation thermique par un professionnel du bâtiment.



Pour qui ?

→ L'Appel à projets concerne uniquement les maisons individuelles existantes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être achevées depuis plus de 5 ans au 1^{er} mai 2010 ;
- être la propriété soit de l'occupant, soit d'un bailleur privé
- ne pas dépasser en son sein 2 logements individuels appartenant au même bailleur privé
- être situées sur le territoire de la Région Alsace.

Pour quelles opérations ?

→ L'appel à projets concerne les professionnels ayant signé un contrat avec leur client pour un projet de rénovation de maison individuelle

→ 1^o/ Aide à la maîtrise d'œuvre

Cette aide permet un financement d'une partie de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de maison individuelle.

Un architecte, un bureau d'études, un maître d'œuvre, une entreprise du bâtiment, ou un artisan va coordonner les travaux de rénovation et garantir une performance thermique de l'enveloppe au niveau basse consommation (conformément au cahier des charges Région Alsace-EDF-ÉS).

→ 2^o/ Aide complémentaire aux travaux de rénovation thermique (optionnelle)

- Elle est conditionnée au recours obligatoire à un maître d'œuvre engagé dans le programme « Je rénove BBC »
- Elle est accordée sous condition d'utilisation de matériaux à base de fibres végétales ou animales pour l'isolation
- Elle est destinée à des propriétaires occupants dont le revenu fiscal n'excède pas 45 000 € à l'année n-2.

Combien ?

→ 1^o/ Aide à la maîtrise d'œuvre

50% du coût de la prestation, plafonnée à 3 000 € de subvention, financée à part égale par EDF/ÉS et par la Région Alsace.

→ 2^o/ Aide complémentaire aux travaux de rénovation thermique

30% du montant des travaux de rénovation thermique, financée par la Région Alsace avec un plafond de subvention de 10 000 € par logement .

Comment ?

→ Ce sont les professionnels qui répondent à l'appel à projets, avec l'accord du particulier.

→ Le prestataire devra fournir avant démarrage des travaux :

- Fiche synthétique (modèle fourni) de présentation du projet
- Une lettre du client (maître d'ouvrage) à la Région afin de solliciter l'aide
- Les modalités détaillées du dispositif sont publiées sur le site www.energievite.fr ou le site www.jerenovebbc.info

**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



Alsace énergievite est un programme d'actions innovatrices initié par la Région Alsace pour développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Alsace, avec l'ADEME et l'Union européenne.

